

Compte-rendu de la consultation écrite du Comité de suivi des programmes européens 2014/2020 Lorraine et Massif des Vosges

1. Rappel du cadre de la consultation

Par courrier du 9 mai 2016, les membres du Comité de suivi des programmes européens 2014/2020 Lorraine et Massif des Vosges ont été consultés par écrit en vue de l'approbation des documents et points suivants :

1. Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2015 du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges ;
2. Plan d'évaluation régional du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges ;
3. Modifications du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges :
 - a. Ajout des collectivités territoriales et de leurs groupements à la liste des bénéficiaires éligibles au dispositif 2.3.A (soutenir l'investissement économique),
 - b. Ajout de l'indicateur de réalisation n°34 (Diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2) au dispositif 3.4.C (rénovation thermique des logements sociaux),
 - c. Modification sur le logiciel SFC du type d'unité de mesure (« pourcentage » en lieu et place de « femme ») de la valeur d'un indicateur lié à l'assistance technique FEDER (axe 10).

2. Compte-rendu des retours des membres du Comité de suivi et des approbations

2.1. RAMO 2015

Le RAMO 2015 tel que saisi sur SFC et actualisé suite aux remarques formulées est joint au présent compte rendu :

- Annexe 1 : RAMO 2015
- Annexe 2 : Annexe RAMO 2015 « instruments financiers »
- Annexe 3 : résumé à l'intention des citoyens RAMO 2015

Des ajustements de forme ont pu être opérés en raison du cadre imposé par les champs de saisie sur le logiciel SFC (système commun de gestion partagée des fonds de l'UE), le logiciel d'interface entre l'Autorité de Gestion et la Commission européenne.

Remarques formulées par la Commission européenne	Réponses apportées par l'Autorité de gestion
<p>Section 2 du RAMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier rapport rédigé en 2016 est censé couvrir toutes les exercices à partir de l'adoption du programme opérationnel. Le PO FEDER-FSE Lorraine et Vosges ayant été adopté le 11 décembre 2014, il faudrait donc - pour être complet - qu'il couvre également l'année 2014. - Les informations sur le nombre de dossiers et montants FSE ne sont pas 	<ul style="list-style-type: none"> - L'exercice 2014 n'a pas connu de programmation. Le RAMO a toutefois bien été actualisé quant à l'année 2014 en intégrant des valeurs nulles (« 0 ») pour les tableaux correspondants. - La section 2 globalise la programmation FSE (29 dossiers) en additionnant les dossiers de financement de projets FSE (27) et les dossiers d'assistance technique FSE

<p>cohérentes avec la section 3 ni avec les tableaux financiers.</p>	<p>(2). L'addition des données correspondantes à ces deux axes FSE (Axe 6 et Axe 11) permet d'obtenir les données consolidées à la section 2.</p>
<p>Tableaux d'indicateurs 2A, 4A et 4B (FSE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la suite logique du premier point ci-dessus, il faudrait remplir les colonnes dédiées à l'année 2014 (H/F) avec des "zéros" pour ne pas laisser de cellules "vides". - En ce qui concerne le tableau 4B, cette dernière remarque est également valable pour les colonnes de l'année 2015 (H/F). 	<p>Des colonnes relatives à l'année 2014 ont été complétées avec des valeurs renseignées à « 0 ».</p>
<p>Sous le paragraphe 2 du RAMO (version 04.05.2016) " 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]", vous indiquez que le PO a fait l'objet de modifications en 2015, avec un descriptif très précis et complet des changements qui y seront apportées.</p> <p>Or la demande de modification a été transmise via SFC en février 2016. Dès lors, ces informations ne devraient pas figurer dans le RAMO qui couvre les années 2014-2015, sauf si vous souhaitez faire figurer le travail préparatoire effectué en 2015. Ces données devront par contre être incluses dans le RAMO pour 2016.</p>	<p>Ces informations figurent bien à titre d'information quant aux travaux de modification menés en 2015, validés par le Comité de suivi et la Commission européenne sur ce même exercice mais effectivement saisis sur SFC sur l'exercice 2016. Aussi, ils seront repris sur le RAMO 2016.</p>

2.2. Plan d'évaluation régional

Le plan d'évaluation régional est approuvé tel que présenté dans le cadre de la consultation écrite du Comité de suivi. Le document est joint en annexe 4 pour mémoire.

2.3. Modifications du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges

Les modifications du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges sont approuvées telles que présentées dans le cadre de la consultation écrite du Comité de suivi.